Plateforme des institutions pour enfants et adolescent.e.s
du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA)

2022 - un tournant et une nouvelle législation

2022. Les traces de la crise sanitaire ne sont pas encore complétement effacées que les esprits sont déjà occupés par l'entrée en vigueur de la *Loi sur les prestation de protection et d'encouragement destinées aux enfants et adolescent·e·s (LPEP)* et de sa mise en œuvre (qui soulève encore quelques questions importantes pour notre région). Le comité de la PIEA a donc décidé d'organiser, lors de son assemblée générale 2022, un forum de discussion qui a abouti à une **synthèse** de ses constats et demandes qui ont été adressées à son autorité cantonale, à savoir l'Office des mineurs (OM). Il souhaitait ainsi établir un dialogue qui conduise à une reconnaissance des particularités de la partie francophone du canton. Les suites données à ses demandes, sa collaboration avec le Conseil du Jura bernois et avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel-Bienne ainsi que la participation du représentant de notre région au sein du Comité de planification cantonale ont ouvert de belles perspectives.

Les organes de la PIEA et les personnes

2022 a signifié pour les directions des institutions, leurs comités ainsi que celui de la PIEA, un certain retour à la normalité après la crise liée au COVID-19. Le 1er janvier 2022, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a passé le témoin de la gestion des offres de prestations de protection et d'encouragement destinées aux mineur.e.s à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) en vertu de la *Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants* (LPEP). L'Office des mineurs est alors devenu l'office de référence pour l'a PIEA. Contact a été pris avec Mme Sabina Stör, nouvelle responsable de l'OM afin d'établir un dialogue constructif et permanent.

Selon ses statuts, les organes de l'association de la *Plateforme des institutions pour enfants et adolescent.e.s du Jura bernois et Bienne francophone* (PIEA) sont l'assemblée générale, le comité et l'organe de révision.
Durant l'année **2022, le comité de l'association** est formé de Mme **Patricia Gamma**, représentante du Service social régional de la Prévôté (SSRP), **Cyril Bogdanovic**, directeur de la Ferme du soleil (Arboa) de Bienne,

Vincent Delémont, directeur du Centre éducatif et pédagogique de Courtelary, **Pascal Gerber**, directeur de l'Etoile du Ried de Bienne et de **Béatrice Sermet**, présidente du comité de direction du Centre éducatif et pédagogique de Courtelary jusqu'en juin 2021 et représentante du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement bilingue de Bienne (CAF) jusqu'en juin 2022. Béatrice Sermet occupe la fonction de présidente du comité de la PIEA. Mme **Dominique Desilvestri** assume la fonction d'administratrice de l'association. L'organe de révision est composé de MM : **Bruno Amsler** (Bienne) et **Gilbert Ogi** (Cortébert). M. **Cyrille Voirol** assume la tâche de l'administration du site internet de la PIEA.
De nouvelles personnes ont rejoint les membres mentionnés ci-dessus : Mmes **Elisabeth Beck**, Saint-Imier, représentante du Conseil du Jura bernois (CJB), **Sandra Roulet**, adjointe à la direction du Réseau de l'Arc (Hôpital du Jura bernois) et députée, **Christine Schneider Rustichelli**, Bienne, représentante du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel-Bienne (CAF) et présidente du comité de l'Etoile du Ried, MM. **Clovis Brahier**, directeur de l'AEMO, **Yves Desarzens**, Corgémont, président du comité de la Grande maison et nouveau trésorier du comité.

Représentation de la région au sein du Comité de planification cantonale : M. **Michael Bon** (Service social régional de Tavannes) et Mme **Gaëlle Le Berre** (Service social de la Ville de Bienne)**.**

Ont quitté le comité de la PIEA en 2022 : **Morena Pozner**, représentante du Conseil du Jura bernois (CJB) et directrice du Home Les Bouleaux de Corgémont, MM. **Willy Baumgartner**, directeur de l'AEMO de Tavannes et vice-président du comité de la PIEA, **Daniel Bernasconi**, directeur d'Alter Ecole de Tavannes, **Jean Vaucher**, ancien président du comité du Foyer des jeunes de Saint-Imier qui assumait la fonction de trésorier.

Le comité de la PIEA exprime ses vifs remerciements aux personnes qui ont œuvré et qui œuvrent encore sans relâche pour que les besoins de la région dans le domaine des prestations destinées aux enfants et adolescent·e·s soient reconnues et comblés.

Activités et représentation

Assemblée générale	Le 18 mai, les membres de la PIEA se sont retrouvés en assemblée générale à Cormoret.
Comité	Le comité de la PIEA s'est réuni trois fois, **les 5 avril, 24 août et 9 décembre 2022**
Groupe consultatif REVOS	Le groupe de travail REVOS a terminé ses travaux à fin 2021.
Groupe de coordination régionale	Le Groupe de coordination régionale a gelé ses travaux, d'entente avec le CJB et le CAF.
Comité de planification cantonale (OM)	Le comité de planification cantonale a siégé deux fois, soit le **31 mars** et le **25 octobre 2022**.
Représentation	La PIEA a été représentée aux séances de préparation et de débriefing avant et après les séances du Comité de planification cantonale, soit les **22 mars, 10 mai, 23 août** et **8 novembre 2022.**
Consultation et autres travaux	La PIEA a pris position lors de la consultations cantonale au sujet du *Rapport général sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023-2033*. Le comité de la PIEA a rédigé un *Modèle de convention de collaboration et d'encadrement destinée aux institutions*.
Brèves	Les *Brèves* de la PIEA ont paru en **automne 2022.**

Assemblée générale du 18 mai 2022

A la suite de la partie statutaire de l'Assemblée générale du 18 mai **2022**, un forum d'échange a eu lieu qui avait pour thème la mise en œuvre de la LPEP. Il a abouti à la rédaction d'un document de synthèse des constats et demandes que les institutions de notre région ont souhaité adresser à l'Office des mineurs du canton de Berne. La PIEA a reçu une réponse détaillée à ses demandes.

En voici les grands axes :

- **Modèle de financement des institutions** (forfait d'exploitation et forfait par sujet, calcul du forfait d'infrastructure) : **plus grande flexibilité** pour la gestion opérationnelle, pour celle des RH et pour le calcul du forfait d'infrastructure, **abaissement du taux d'occupation moyen**, **adaptation au renchérissement,** adoption d'une **grille salariale de référence** adaptée à celles des cantons voisins**.**
- **Mesures techniques** : instruments ou **logiciels de comptabilité analytique** adaptés (aux) petites institutions, **coordination** nécessaire entre les directions et offices cantonaux afin d'assurer une totale cohérence (OM et OECO), **visites de surveillance en français, analyse** de l'impact à terme du modèle de financement mis en place.

En date du 6 juillet 2022, le comité de la PIEA a reçu une réponse détaillée de l'Office des mineurs qui laissait entrevoir quelques champs de discussion possibles. Le comité a donc pris acte du contenu du courrier en proposant une rencontre.

Comité

Durant l'année **2022**, le comité s'est penché plus précisément sur les thèmes suivants :

Séances	Thèmes abordés
5 avril 2022 En présence de Mme Gaëlle Le Berre, invitée	Accueil du représentant de la région au sein du *Comité de planification cantonale*, M. Bon, et de sa suppléante, G. Le Berre. Accueil de Sandra Roulet et Yves Desarzens Présentation d'un avant-projet du *Réseau de l'arc* concernant la santé mentale des enfants. Préparation de l'Assemblée générale 2022 (forum de d'échange).
24 août 2022 **Maison communale de Corgémont**	Accueil de Mmes Elisabeth Beck (CJB) et Christine Schneider Rustichelli (CAF) Informations : projet de l'AOUP, modèle de contrat d'encadrement de SOCIAL-BERN. Analyse de la réponse de l'OM aux demandes de la PIEA (AG du 18 mai) et décision d'inviter l'OM à une rencontre. Recherche d'une personne pour remplacer M. Bon au Comité de planification cantonale. Constat : les services sociaux du JB ont toujours du mal à placer des jeunes en très grosses difficultés et présentant de graves troubles.
9 novembre 2022 **Grande Maison, Corgémont**	Modèle de contrat ou convention d'encadrement pour les institutions résidentielles (groupe de travail). Préparation de la rencontre avec S. Stör, cheffe de l'office et une délégation de l'OM. Débriefing concernant la séance du *Comité de planification cantonale* du 25 octobre **2022** et proposition au CAF et au CJB de la candidature de **M. Laurent Knecht** (SSRT) pour remplacer M. M. Bon (démissionnaire). Information concernant le projet de modèle global de soins pédopsychiatriques porté par le Réseau de l'arc (Hôpital du Jura bernois). Suivi des jeunes adultes (devenus autonomes) et rémunération des prestations. Eventuelle participation de la PIEA à la communauté Grand Chasseral.

Comité de planification cantonale (Stratégie cantonale de planification)

Le comité de planification cantonale a été mis sur pied par l'Office des mineurs dans le cadre de sa *Stratégie de planification de l'offre en matière de prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes dans le canton de Berne*. En **2022**, notre région était représentée par M. Michael Bon (Service social régional de Tavannes) et Mme Gaëlle Le Berre (Service social de la Ville de Bienne), sa suppléante.

Séances du comité de planification cantonale	Comptes-rendus et thèmes
22 mars 2022 : préparation de la séance du Comité cantonal du 31 mars 2022 avec le CJB, le CAF et la PIEA	31 mars **2022** : première séance du comité de planification cantonale : présentation du contexte, des bases légales et de la stratégie de planification cantonale. Besoins non couverts dans la région, avenir du Foyer de Prêles
10 mai 2022 : compte rendu de la séance du 31 mars avec le CJB, le CAF et la PIEA	Mme Gaëlle Le Berre a assisté à la séance du 31 mars **2022** Tout se déroule en allemand. Manque d'institutions mère-enfant dans notre région. Les besoins et lacunes de la partie francophone sont entendus et reconnus. Demande à l'OM d'introduire le critère de la langue dans les statistiques de l'OM. Les membres doivent faire part des questions, propositions ou remarques 8 semaines avant les séances. La traduction et la diffusion des PV sont souhaitées (au minimum, les présentations PPT).
23 août 2022: préparation de la séance du Comité cantonal du 25 octobre 2022 avec le CJB, le CAF et la PIEA	La communication orale entre les institutions et l'OM doit être en français. Demande à l'OM d'engager des personnes maîtrisant le français (Forum de la PIEA du 18 mai **2022**). Compréhension et perception des réalités de la partie francophone. Mise en œuvre de la LPEP et questions techniques (Forum de la PIEA du 18 mai 2022).
8 novembre 2022 : compte rendu de la séance du 25 octobre 2022 avec le CJB, le CAF et la PIEA	M. Michael Bon a assisté à la séance du 25 octobre **2022**. Ordre du jour en allemand seulement : 1. Begrüssung und Zielsetzung, 2. Information zu aktuellen Projekten und laufenden Arbeiten im KJA, 3. Vorgehen Bestandserhebungen: fünf Regionen und der Behindertenbereich, Analyse und Folgerungen, Bericht Emmental-Ober-Aargau (Unterlagen zum Regionen-bericht Emmental-Ober-aargau), Diskussion, 4. Gefäss für Rückmeldungen aus der Praxis, 5. Varia. Possibilité de déposer des projets d'offres de prestation par région jusqu'aux 1er février et 1er août de chaque année. Rapport de l'OM sur la région « Emmental et Haute-Argovie ». Comment Bienne et ses institutions ont-elles été intégrées dans les différents rapports à venir ? A vérifier. Demander une étude pour l'adaptation de la LPEP aux « petites institutions ». Suivi ambulatoire « post majorité » : l'article 3 de la LPEP prévoit une possibilité de suivi après la majorité d'un.e résident.e d'une institution. Rencontre de la PIEA et de la délégation de l'OM.

Consultation et prise de position de la PIEA concernant *le Rapport général sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023-2033*

Le comité de la PIEA a adressé, le 26 avril **2022**, à la DSSI, une prise de position concernant le *Rapport général sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023-2033*. En voici les points importants :

- Respect de la territorialité des langues et du bilinguisme cantonal. Présenter la situation de la partie francophone du canton et ses besoins (distinguer la situation de la partie francophone de la partie germanophone du canton).
- Prise en compte approfondie de la situation des enfants et adolescent·e·s (concept de prévention et de lutte contre les violences sur mineur·e·s).
- Proximité indispensable des fournisseurs de prestations avec la population francophone et maîtrise du français par les interlocutrices et interlocuteurs en contact avec la population francophone.
- Offre de formations initiales ou continues en français pour le personnel encadrant francophone.
- Besoin de places d'accueil pour adolescentes ou jeunes femmes victimes de violences dans la partie francophone du canton.
- Offre de prestations (de protection ou autres) directement liée aux besoins réels de la population et au bilinguisme du canton via les contrats de prestation.
- Analyse des besoins et renforcement des prestations de crise dans le domaine de la pédopsychiatrie, voire de la psychiatrie, avec les milieux concernés.
- Mesures de prévention des actes de violences commis dans un contexte migratoire souvent difficile. Garantie d'une formation adéquate, approfondie et reconnue du personnel en contact avec les personnes issues de la migration.

Brèves de la PIEA

En **2022**, une publication a été envoyée à tous les membres et partenaires de la PIEA et se trouvent sur son site internet.

Modèle de convention de collaboration et d'encadrement destinée aux institutions

Un modèle de « *Convention de collaboration et d'encadrement entre le/la/les représentant/e/s légal/e/aux et l'institution de placement* » a été élaboré sur la base du modèle alémanique. Voici le préambule : *Cette convention constitue la base d'une coopération constructive et basée sur la confiance entre les parties concernées, dans l'intérêt de l'enfant, et régit les droits et obligations qui y sont liés. Elle a pour but de régler les modalités de collaboration entre les représentants légaux et l'institution. Le séjour de l'enfant dans l'institution est compris comme une situation temporaire. L'encadrement vise donc à réintégrer l'enfant dans son milieu d'origine ou à élaborer une autre perspective.*

Ce modèle contient les onze chapitres suivants :

- Principes,
- Début, durée et fin de l'encadrement
- Prestations
- Concept, règlements et directives internes
- Tarifs et facturation
- Collaboration
- Protection des données
- Santé
- Assurances

- Litiges
- Accords particuliers ou documents faisant partie de la présente convention

Perspectives

En ce début d'année **2023**, la crise sanitaire fait partie du passé, ou presque. L'arrivée dans notre pays de femmes et d'enfants qui fuient la guerre en Ukraine a été plutôt bien gérée. La mise en œuvre de la LPEP soulève encore quelques questions. Le comité de la PIEA a rencontré une délégation de l'OM le 1er mars **2023**. La rencontre faisait suite aux demandes que la PIEA lui a adressées en été **2022**.
La PIEA poursuivra son dialogue avec les autorités selon les axes mentionnés plus haut, à savoir :

- une bonne communication (en français), notamment avec la nouvelle collaboratrice de l'OM en charge des institutions francophones, Mme Ahmed ;
- une gestion plus flexible du taux moyen d'occupation de 93% requis pour les institutions ;
- la compensation du renchérissement pour les personnel encadrant et
- le besoin d'une grille salariale de référence ;
- une adaptation des outils de comptabilité pour les petites structures ;
- un aménagement des visites de surveillance.

Le modèle de *Convention de collaboration et d'encadrement entre le/la/les représentant/e/s légal/e/aux et l'institution de placement* est désormais à la disposition des institutions qui peuvent l'adapter à leur situation et leurs besoins. Il est accompagné d'une notice explicative. Il a été agréé par l'OM. Il est disponible auprès du secrétariat de la PIEA : ludoben@bluewin.ch

Le projet de *Modèle global de soins psychiatriques pour enfants et adolescent·e·s* doit être développé. La PIEA y apporte son soutien.

M. Michael Bon (Service social régional de Tavannes) et Mme Gaëlle Le Berre (Service social de la Ville de Bienne) sont remplacé·e·s au sein du Comité de planification cantonale par **M. Laurent Knecht** (SSRT) et **Mme Virginie Laederach** (Service sociale de la Ville de Bienne).

Le projet de rapprochement de l'ADIASE et de la PIEA, abandonné au début de 2021, est au point mort.

Enfin, la PIEA espère augmenter encore le nombre de ses membres et étoffer son comité. Un·e vice-président·e doit être désigné·e en remplacement de M. Willy Baumgartner.

Remerciements

Le comité de la PIEA remercie sincèrement la Commune de Corgémont, la Grand Maison, Alter Ecole et le CEPC de leur accueil lors des séances de comité. Il remercie également la secrétaire, Mme Dominique Desilvestri, pour la rédaction détaillée des PV et pour le soin porté à l'administration de l'association. Nos sincères remerciements vont également à M. Yves Desarzens pour la tenue exemplaire et rigoureuse des comptes de l'association ainsi qu'à MM Bruno Amsler et Gilbert Ogi pour leur vérification professionnelle.
Pour ma part, je tiens à remercier très chaleureusement toutes et tous les membres du comité de leur participation assidue aux nombreuses séances et de leur soutien constant et bienveillant.

Courtelary, le 2 mai 2023

Béatrice Sermet-Nicolet, présidente